

La P'tite Info

Anesthésie & bris dentaires

Médirisq est un cabinet de courtage créé par des professionnels de santé pour des professionnels de santé



La satisfaction de nos assurés est notre priorité, nous sommes toujours à vos côtés



Une sinistralité en hausse...



Dans le cadre des prises en charge anesthésiques, **les bris dentaires sont les événements indésirables les plus fréquents** et constituent un nombre croissant de plaintes auprès des anesthésistes depuis des années.

Ces incidents se présentent majoritairement chez des patients avec un **état dentaire altéré et/ou en cas d'intubation difficile**.

Afin d'en limiter leur survenue, il convient de **prévenir les risques dès la consultation préanesthésique** en recherchant au maximum les facteurs préalables susceptibles de concourir à la réalisation d'un bris dentaire **afin de mettre en place des moyens préventifs au bloc opératoire**.



Prévenir les risques lors de la consultation préanesthésique



- **Recherchez les critères d'intubation difficile et de ventilation au masque difficile**
- **Recherchez les facteurs de risque de bris dentaires en questionnant le patient sur son état buccodentaire :** existence de prothèses, de dents mobiles, de restaurations et de traitement orthodontique (résine, facette partielle ou totale etc), antécédents traumatiques ou parodontaux, en portant une attention particulière aux incisives supérieures et inférieures
- **Consignez l'ensemble des signes prédictifs d'intubation et de ventilation au masque difficile dans le compte rendu de la consultation d'anesthésie**
- **Informez explicitement oralement le patient des risques dentaires et remettez un document d'information et d'une fiche de consentement à signer par le patient** précisant que les traumatismes dentaires sont possibles au cours de toute anesthésie, même la plus bénigne
- **Tracez la délivrance des informations dans le dossier d'anesthésie**, pour les patients avec risque de bris dentaire identifié. Dans cette hypothèse et/ou chez un patient à risque de bris dentaire avec traitement en cours ou prévu, une prise en charge par un chirurgien-dentiste ou stomatologue avec réalisation d'une radiographie panoramique dentaire préalable à l'intervention peut être opportune, un report d'intervention chirurgicale peut également être évoqué dans l'information sur le rapport bénéfice-risque
- **Adoptez une stratégie d'équipe de prise en charge anesthésique au bloc** afin d'essayer de diminuer l'incidence des bris dentaires en favorisant, dans la mesure du possible, la pratique de l'anesthésie locorégionale dans le cadre de l'analyse bénéfice/risque. En cas d'anesthésie générale anticipez tout risque de morsure de la sonde, en privilégiant des dispositifs supraglottiques, en étudiant l'opportunité d'une protection dentaire (gouttière préformée ou surmesure) quand cela est possible etc

La P'tite Info

Anesthésie & bris dentaires

Médirisq est un cabinet de courtage
créé par des professionnels de santé
pour des professionnels de santé



La satisfaction de nos
assurés est notre
priorité, nous sommes
toujours à vos côtés



Que faire en cas de bris dentaire ?



- **Conservez si possible la dent, appareil dentaire, facette etc** dans du sérum physiologique
- **Etablissez un constat descriptif et factuel des lésions** (en évitant toute remarque ou jugement personnel) **et si possible réalisez des photographies afin de les consigner dans le dossier du patient**
- **Informez le patient dans les meilleurs délais** (pensez à noter sa réaction) **et proposez un avis spécialisé** auprès d'un chirurgien-dentiste ou d'un stomatologue de l'Etablissement et la réalisation d'une radiographie panoramique dentaire
- En fonction de votre mode d'exercice et en cas de réclamation : **procédez à une déclaration auprès de votre assurance responsabilité civile professionnelle ou du service juridique de votre Etablissement** si vous êtes salarié ou praticien hospitalier, en joignant le cas échéant le courrier de votre patient (comprenant éventuellement le devis de réparation dentaire), un résumé circonstancié des faits et de votre prise en charge, la copie du dossier d'anesthésie complet de votre patient.



En cas de dommage constaté ultérieurement par le patient, sans incident relevé en per ou post opératoire par le personnel médical nous vous conseillons de recevoir le patient afin d'échanger sur l'absence de manquement de l'équipe.

N'oubliez pas...

Votre responsabilité peut être évitée en cas de bris dentaire !

En effet, conformément à *l'article L.1142-1 du Code de la Santé Publique*, les médecins sont tenus à une obligation de moyens et non de résultat envers leurs patients. Dès lors, votre responsabilité ne peut être recherchée qu'en cas de faute commise lors de la prise en charge médicale que ce soit au stade du diagnostic, de la réalisation des soins et du suivi opératoire. Or, la survenue d'un bris dentaire ne justifie pas à lui seul l'existence d'une faute technique ou d'un manquement de votre part. Il appartient au patient de rapporter la preuve d'une faute.

Les circonstances spécifiques à chaque prise en charge, c'est-à-dire le contexte d'intervention (urgence, options anesthésiques etc), les soins effectués, l'information délivrée, entreront systématiquement en compte dans la détermination du caractère fautif ou non d'un bris dentaire.

Toutefois, une absence de précaution, devant un mauvais état dentaire constaté en consultation pré anesthésique, constituera toujours un manquement à votre obligation de moyens de nature à engager votre responsabilité.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'assurer une traçabilité écrite de la prise en charge ainsi que de l'information délivrée !

Sources :

- Bris dentaires péri-anesthésiques, recommandations formalisées d'Experts : <https://sfar.org/bris-dentaires-perianesthesiques>
- Jurisprudence Médirisq

